



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



2025 / Reçu

17 JUN 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise  
Bruxelles

N° d'entreprise : **0449 447 718**

**Nom**

(en entier) : **C.L.U. INVEST**

(en abrégé) : **CLU Invest**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue des Chartreux 45 - 1000 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Siège - Démissions et nominations - Pouvoir de signature**

Extrait procès-verbal assemblée générale du 22/06/2021

Nominations et démissions statutaires

L'assemblée générale prend note de la demande du conseil d'administration de renouveler le mandat des administrateurs pour une période de cinq ans, qui prend cours à l'expiration de leur mandat précédent, et approuve cette demande à l'unanimité. Le mandat expirera à la fin de l'assemblée générale statutaire de 2026 qui sera invitée à approuver les comptes annuels.

Cette prolongation ne concerne toutefois pas le mandat des administrateurs suivants, qui ont signalé ne pas vouloir proroger leur mandat d'administrateur :

- SPRL IUNGERE GRATE, représentée de manière permanente par M. Ignace Combes
- M. Erik De Lembre
- SPRL T.M. Consulting, représentée de manière permanente par M. Antoon Mary
- M. Guy Peeters

L'assemblée générale prend également note de la demande du conseil d'administration d'approuver la candidature de la SPRL M2CONSULT, représentée par M. Michel Halet, quant à l'exercice d'un mandat d'administrateur.

L'assemblée générale approuve cette demande à l'unanimité et décide donc de nommer la SPRL M2CONSULT, représentée de manière permanente par M. Michel Halet, comme nouvel administrateur. Le mandat couvre lui aussi une période de 5 ans et expirera au terme de l'assemblée générale statutaire de 2026 qui sera invitée à approuver les comptes annuels.

Compte tenu de ce qui précède, l'assemblée générale confirme la composition suivante du conseil d'administration pour une période de 5 ans, qui prend cours aujourd'hui et prendra fin au terme de l'assemblée générale statutaire de 2026 qui sera invitée à approuver les comptes annuels :

- M. Francis Colaris
- M. Michel Croisé
- SCS FINACONS, représentée de manière permanente par M. Freddy Van Den Spiegel
- M. Vincent Jonckheere
- M. Alain Thirion
- Mme Hilde Vernaillen
- M. Alexandre Cleven
- SPRL M2CONSULT, représentée de manière permanente par M. Michel Halet

Extrait procès-verbal assemblée générale du 21/06/2022

Nominations et démissions statutaires

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Le président informe les membres de la réception de la lettre de démission de FINACONS Comm. V. en date du 14 juin 2022 par le Président du Conseil d'administration sur la base duquel FINACONS Comm. V. demande de prendre acte de sa démission en tant qu'administrateur et également en tant que membre de l'assemblée générale.

Le Président informe également les membres de la candidature de LL IMPACT SRL, avec son représentant permanent M. Bruno RONSSE comme membre de l'assemblée générale d'une part et comme administrateur d'autre part.

Les membres de l'assemblée générale approuvent à l'unanimité les décisions suivantes :

- La nomination de LL IMPACT SRL, avec M. Bruno RONSSE comme représentant permanent, en tant qu'administrateur à compter de ce jour.
- La démission de FINACONS Comm.V. avec son représentant permanent M. Freddy VAN DEN SPIEGEL en tant qu'administrateur avec effet à ce jour.

Extrait procès-verbal organe d'administration 21/06/2022

#### Nominations et démissions statutaires

Le président informe les administrateurs de la réception de la lettre de démission de la SCS FINACONS. Dans cette lettre, qui date du 14 juin 2022, la SCS FINACONS remet sa démission comme administrateur.

Le président informe les administrateurs de la candidature de LL IMPACT SRL, représentée de manière permanente par M. Bruno RONSSE, en tant qu'administrateur.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité les décisions suivantes :

- La demande adressée à l'assemblée générale de prendre connaissance de la démission de la SCS FINACONS comme administrateur et la candidature de LL IMPACT SRL en tant que nouvel administrateur.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la nomination de M2CONSULT SPRL, représentée de manière permanente par M. Michel HALET, comme président du Comité financier.

Le Président informe également les administrateurs qu'à compter du 1er juillet 2022, le mandat d'administrateur délégué de M2CONSULT SPRL, représentée de manière permanente par M. Michel HALET, prend fin. LL IMPACT SRL, représentée de manière permanente par M. Bruno RONSSE prendra le mandat d'administrateur délégué à partir du 1er juillet 2022. Ces décisions sont approuvées à l'unanimité par les administrateurs.

Extrait procès-verbal assemblée générale du 20/06/2023

#### Nominations et démissions statutaires

Les membres de l'assemblée générale approuvent à l'unanimité les décisions suivantes :

- La démission de M. Michel CROISE en tant qu'administrateur, à compter d'aujourd'hui.
- La nomination de CROISE MANAGEMENT SLR, représentée de façon permanente par M. Michel CROISE, comme administrateur, à compter d'aujourd'hui pour une période de 5 ans. Son mandat n'est pas rémunéré.

Extrait procès-verbal assemblée générale du 19/12/2023

#### 1.Nouveau siège

Les membres de l'assemblée générale ratifient que le siège de CLU INVEST SA (BCE n° 0499.447.718) sera établi, à partir du 1er janvier 2024, à l'adresse suivante : Rue Ravenstein 36, 1000 Bruxelles.

#### 2.Nominations et démissions statutaires

L'assemblée générale reconfirme à l'unanimité la démission à partir du 1er janvier 2017 en tant qu'administrateurs avec décharge pour ce mandat, de : M. Martin WILLEMS et BELCOM (BCE n° 0873.292.978)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité que LL IMPACT SRL, représentée de manière permanente par M. Bruno Ronsse, n'exerce plus la fonction d'administrateur de CLU INVEST (BCE n° 0449.447.718) à compter du 8 novembre 2023.

L'assemblée générale leur donne pleine décharge pour leurs mandats.

Extrait procès-verbal organe d'administration 19/12/2023

1.Nouveau siège à partir du 1er janvier

Le conseil d'administration décide à l'unanimité que le siège de CLU INVEST SA sera établi, à partir du 1er janvier 2024, à l'adresse suivante : Rue Ravenstein 36, 1000 Bruxelles.

2.Nominations et démissions statutaires

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer ANRO SRL, représentée de manière permanente par M. Roeland VAN DESSEL, responsable de la gestion journalière de CLU INVEST (BCE n° 0449.447.718) du 8 novembre 2023 au 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité que LL IMPACT SRL, représentée de manière permanente par M. Bruno Ronsse, n'exerce plus la fonction d'administrateur délégué de CLU INVEST (BCE n° 0449.447.718) à compter du 8 novembre 2023.

Extrait procès-verbal organe d'administration du 30 mai 2024

1.Nominations et démissions statutaires

Les administrateurs prennent acte de la communication de Mme Hilde Vernailen concernant sa démission en tant qu'administratrice de C.L.U INVEST SA (N.E. 0449.447.718), avec effet au 18 juin 2024.

Le président propose un nouvel administrateur à partir du 18 juin 2024 : M. Jeroen SPINOY. Après présentation de son CV, les administrateurs marquent tous leur accord pour proposer M. Jeroen SPINOY comme nouvel administrateur à l'assemblée générale.

Ils sont d'accord à l'unanimité et prennent la décision suivante :

2.Pouvoirs de signature

Représentation générale

M. Alexandre Cleven (président)

M. Jeroen Spinoy (vice-président)

ANRO SRL, représentée de manière permanente par M. Roeland Van Dessel (administrateur délégué / CEO ad interim)

en qualité de représentants de l'Association, ayant chacun le pouvoir d'agir seul.

Gestion journalière

Administrateur délégué

ANRO SRL, dont le siège social est situé à 2980 Zoersel, Hendrik Consciencelaan 18,

BCE 0877 010 949, représentée de manière permanente par M. Roeland VAN DESSEL, désigné responsable de la gestion journalière avec le titre d'administrateur délégué (CEO) ad interim, du 8 novembre 2023 au 31 décembre 2024 inclus.

Les personnes suivantes sont désignées en leur qualité de :

HEAD OF LEGAL

Mme Katia De Wilde

CHIEF INFORMATION OFFICER

M. Kris Denolf

CHIEF PRODUCT DEVELOPMENT OFFICER

M. Rolf Van Lierde

CHIEF FINANCE OFFICER

Mme Katleen Clappaert

CHIEF HUMAN RESOURCES OFFICER

Mme Veronique Ysebaert

CHIEF COMMERCIAL OFFICER

M. Clark Taverniers

CHIEF DEVELOPMENT OFFICER

M. Bernard Hullaert

BUSINESS PARTNER FINANCE

Mme Jennifer Wongsokerto

BUSINESS PARTNER HUMAN RESOURCES

Mme Marie Mornard

BUSINESS PARTNER HUMAN RESOURCES

M. Fabrice Carré

BUSINESS PARTNER HUMAN RESOURCES

Mme Hélène Palisson

PAYROLL SERVICES DIRECTOR

M. Gunther Van Weyenberg

Les personnes susmentionnées – avec possibilité de sous-délégation – peuvent uniquement accomplir des actes et des opérations de gestion journalière et élaborer les directives nécessaires à cette fin, dans les limites de leur domaine d'activité.

Sont décrits, en particulier, comme des actes de gestion journalière, sauf si les statuts exigent une compétence particulière ou une procuration à cet effet, les actes suivants :

- conclure et résilier des contrats et des accords ;
- conclure des contrats d'entreprise et des contrats de vente ;
- percevoir tout paiement et en donner quittance ;
- accepter et percevoir toute subvention publique ou privée ;
- accepter et autoriser la subrogation et le cautionnement ;
- conclure des compromis et des accords transactionnels ;
- recruter et licencier des membres du personnel de l'Association ;
- déterminer la rémunération et les compétences du personnel de l'Association ;
- adopter des règlements clarifiant, notamment, le fonctionnement de l'Association.

Pouvoir de signature

Le président propose de fixer les pouvoirs de signature suivants :

TYPE DE POUVOIR

A.RETRAITS DE FONDS OU VALEURS ET TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

Les mandataires figurant dans la liste ci-dessous ont été spécialement habilités, en tant que cosignataires, à retirer des fonds ou valeurs déposés auprès d'une institution financière ou de tout autre dépositaire, que ce soit par virement, transfert, chèque, mandat, lettre de change ou tout autre moyen, ainsi qu'à endosser tout billet à ordre et, d'une manière générale, à accomplir tout acte ou toute opération visant à disposer de biens mobiliers, ainsi que toute transaction électronique auprès de la société ISABEL. Deux signatures sont toujours requises :

M. Alexandre Cleven

M. Jeroen Spinoy

M. Roeland Van Dessel

Mme Katia De Wilde

Mme Katleen Clappaert

M. Bernard Hullaert

Mme Jennifer Wongsokerto

M. Johnny Gavazza

M. Yvan Dabe

Mme Marie-Paule Modave

Mme Ann De Jaeger

M. Didier Poncelet

M. David Poncelet

M. Gunther Van Weyenberg

Les mandataires figurant dans la liste ci-dessous ont été spécialement habilités, en tant que signataires, à effectuer toute transaction électronique auprès de la société ISABEL dans le cadre du paiement des salaires nets pour le compte de tiers. Une seule signature suffit :

Mme Marie-Paule Modave  
Mme Ann De Jaeger  
M. Didier Poncelet  
M. David Poncelet  
M. William Pinon  
Mme Pascale De Vos  
M. Jean-Paul Meys

#### B.OUVERTURE ET CLÔTURE DE COMPTES BANCAIRES

Les mandataires figurant dans la liste ci-dessous ont été spécialement habilités à ouvrir et/ou fermer un ou plusieurs comptes bancaires auprès d'institutions bancaires ou de tout autre dépositaire. Deux signatures sont toujours requises

M. Alexandre Cleven  
M. Jeroen Spinoy  
M. Roeland Van Dessel  
Mme Katia De Wilde  
Mme Katleen Clappaert  
Mme Jennifer Wongsokerto  
M. Didier Poncelet

#### C.OPÉRATIONS SUR TITRES ET VALEURS

Les mandataires figurant dans la liste ci-dessous ont été spécialement habilités à effectuer toute opération sur des titres et valeurs :

M. Alexandre Cleven  
M. Jeroen Spinoy  
M. Roeland Van Dessel  
Mme Katia De Wilde  
Mme Katleen Clappaert  
Mme Jennifer Wongsokerto  
Mme Ann De Jaeger  
Mme Marie-Paule Modave  
M. Didier Poncelet  
M. David Poncelet

D.CONTRATS DE TRAVAIL ET TOUS LES DOCUMENTS SOCIAUX RELATIFS AU RECRUTEMENT ET AU LICENCIEMENT DU PERSONNEL, AINSI QUE TOUTE CORRESPONDANCE EN RAPPORT AVEC LA GESTION DU PERSONNEL, À L'EXCEPTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

M. Alexandre Cleven  
M. Jeroen Spinoy  
M. Roeland Van Dessel  
Mme Katia De Wilde  
M. Rolf Van Lierde  
Mme Katleen Clappaert  
Mme Marie Mornard  
M. Fabrice Carré  
Mme Hélène Palisson  
M. Jean-François Walasiak

#### E.REPRÉSENTATION JUDICIAIRE ET EXTRA-JUDICIAIRE

M. Alexandre Cleven  
M. Jeroen Spinoy  
M. Roeland Van Dessel  
Mme Katia De Wilde  
M. Rolf Van Lierde  
Mme Katleen Clappaert

M. Rudy Van den Bossche

## F.AUTRES POUVOIRS

M. Alexandre Cleven  
M. Jeroen Spinoy

M. Alexandre Cleven et M. Jeroen Spinoy peuvent déléguer la signature pour d'autres pouvoirs.

## G.CONTRATS DIVERS

Les mandataires repris dans la liste ci-dessous ont chacun reçu le pouvoir de signer tout type de contrat et plus particulièrement les contrats conclus avec des fournisseurs et des sous-traitants, y compris toute forme de correspondance se rapportant à ces contrats.

M. Roeland Van Dessel  
Mme Katia De Wilde  
M. Rolf Van Lierde  
Mme Katleen Clappaert  
M. Bernard Hullaert  
M. Jean-Michel Daneau  
Mme Jennifer Wongsokerto

### Pouvoir de publication

Le conseil d'administration décide de mandater Mme Katia De Wilde, Head of Legal, pour agir en son nom et le représenter, qualitate qua, auprès du Registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et de l'administration de la TVA pour y déposer une requête de modification de l'immatriculation de ladite Société ou effectuer des publications au Moniteur belge, et, à cet effet, pour remplir, signer et déposer tous les formulaires nécessaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes les déclarations et, de manière générale, faire tout ce qui s'avère nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, promettant ratification au besoin.

### Extrait procès-verbal assemblée générale du 18 juin 2024

#### 1.Nominations et démissions statutaires

##### 6.1.

Madame Hilde Vernailen a démissionné de tous ses mandats au sein du Groupe professionnel Partena par lettre du 19 mai 2024.

Les membres de l'Assemblée générale prennent acte de la fin du mandat d'administrateur de Mme Hilde Vernailen et lui donnent décharge à son mandat d'administrateur de CLU INVEST SA (0449.447.718) avec effet au 18 juin 2024.

Il est proposé de nommer M. Jeroen SPINOY comme nouvel administrateur.

Les membres de l'Assemblée générale décident à l'unanimité de nommer M. Jeroen SPINOY comme nouvel administrateur de CLU INVEST SA (0449.447.718) à partir du 18 juin 2024, pour une durée égale à la durée restante des mandats existants et aux mêmes conditions que celles applicables aux autres administrateurs.

##### 6.2.

PARTENA BUSINESS SOLUTIONS SA (O.N. 0479.282.740) est administrateur dans CLU INVEST SA (0449.447.718). Les membres prennent acte de l'assignation en tant que représentant permanent de PARTENA BUSINESS SOLUTIONS SA (O.N. 0479.282.740) in CLU INVEST SA (0449.447.718) monsieur Jeroen Spinoy à partir du 18 juin 2024, à la place de Mme. Hilde Vernailen.

### Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 novembre 2024

#### Nominations et démissions statutaires

Des discussions ont lieu concernant la nomination d'ANRO SRL, dont le représentant permanent est M. Roeland Van Dessel (N.E. 0877.010.949).

Le mandat de notre actuel responsable de la gestion journalière (CEO) de CLU INVEST SA (N.E. 0449.447.718), M. Roeland Van Dessel, expire au 31 décembre 2024. Après consultation du comité des

présidents et du comité de nomination et de rémunération, le président propose de nommer ANRO SRL, dont le représentant permanent est M. Roeland Van Dessel, en tant qu'administrateur de CLU INVEST SA (N.E. 0449.447.718).

Les membres de l'assemblée générale décident à l'unanimité de désigner ANRO SRL, dont le représentant permanent est M. Roeland Van Dessel (N.E. 0877.010.949), en tant que nouvel administrateur de CLU INVEST SA (N.E. 0449.447.718), à compter du 4 novembre 2024, pour une durée égale à la durée restante des mandats existants et aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux autres administrateurs.

#### Pouvoir de publication

L'assemblée générale décide de mandater Mme Katia De Wilde, Head of Legal, pour agir en son nom et la représenter, qualitate qua, auprès du Registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et de l'administration de la TVA pour y déposer une requête de modification de l'immatriculation de ladite Société ou effectuer des publications au Moniteur belge, et, à cet effet, remplir, signer et déposer tous les formulaires nécessaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes les déclarations et, de manière générale, faire tout ce qui s'avère nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, promettant ratification au besoin.

Extrait procès-verbal organe d'Administration du 19 décembre 2024

#### Nominations et démissions

Le mandat de l'actuel CEO de C.L.U INVEST (N.E. 0449.447.718), M. Roeland Van Dessel, représentant permanent d'ANRO SRL (N.E. 0877.010.949), expire le 31 décembre 2024. Il a très bien assumé cette fonction, il a apporté de la stabilité à l'entreprise et est très apprécié par les collaborateurs. Le président propose de prolonger son mandat de 3 ans, dans un esprit de continuité et de stabilité.

Les administrateurs présents sont tous d'accord et décident à l'unanimité de prolonger de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2027, le mandat de M. Roeland Van Dessel, représentant permanent d'ANRO SRL (N.E. 0877.010.949), en tant qu'administrateur délégué (CEO) de C.L.U INVEST (N.E. 0449.447.718).

Conformément aux statuts applicables, sauf décision contraire du conseil d'administration, toute personne chargée de la gestion journalière pourra agir seule dans les limites des pouvoirs de la gestion journalière, tant en ce qui concerne le pouvoir de décision interne que le pouvoir de représentation externe. Les actes de gestion journalière s'entendent au sens de l'art. 7:121 du Code des sociétés et des associations.

Copie certifiée conforme/extrait

Fait à Bruxelles le 15 mai 2024,

Katia De Wilde  
Mandataire